

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF
DE LA MRC DES BASQUES DU MERCREDI 8 AVRIL 2020**

2020-04-08-1

1. OUVERTURE

À l'ouverture de la séance du Comité administratif de la MRC des Basques tenue le mercredi 8 avril 2020 à 19 h par conférence vidéo, sont présents :

M. Éric Blanchard	maire de Saint-Clément et préfet suppléant
M. Alain Bélanger	maire de Saint-Jean-de-Dieu
M. Michel Colpron	maire de Sainte-Rita
M. Louis-Philippe Sirois	maire de Saint-Médard
M. Maxime Dupont	maire de Saint-Guy
M. Mario St-Louis	maire de Saint-Éloi
M. Simon Lavoie	maire de Sainte-Françoise
M. Jean-Pierre Rioux	maire de Trois-Pistoles
M. Jean-Marie Dugas	maire de Notre-Dame-des-Neiges
M. Roger Martin	maire de Saint-Mathieu-de-Rioux
M. Richard Caron	maire de Saint-Simon

Tous formant quorum sous la présidence du préfet, M. Bertin Denis. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Claude Dahl, et Mme Isabelle Rioux, secrétaire, sont aussi présents.

2020-04-08-2

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de M. Michel Colpron, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour suivant, en laissant le point divers ouvert :

1. Ouverture
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
 - 2.1 Présentation du député M. Maxime Blanchette-Joncas
3. Administration
 - 3.1 Résolution pour joindre le regroupement « Solution UMQ » en cours de contrat pour les régions du Lac St-Jean, du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et de la Côte-Nord en assurances collectives
 - 3.2 Résolution pour autoriser le préfet et le directeur général à signer l'entente à intervenir entre le ministère des Transports du Québec et la Compagnie de navigation des Basques suite à l'annonce du ministre de participer au financement des travaux de l'Héritage 1
 - 3.3 Information suite à la COVID-19
 - 3.4 Nomination d'un signataire pour la modification de l'entente concernant la gestion des programmes d'amélioration de l'habitat et d'accessibilité afin d'introduire le programme Petits établissements accessibles
 - 3.5 Nomination de M. Gilles Côté en tant que responsable de la livraison des programmes SHQ pour la MRC des Basques
 - 3.6 Convention d'aide financière – Alliance Annexe COVID-19
 - 3.7 Résolution pour autoriser le préfet et le directeur général à signer l'entente pour le programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (FLI)
4. Développement local
 - 4.1 Information sur le support aux organismes communautaires pour la période de la COVID-19
 - 4.2 Information pour la gestion des subventions du FSPS qui ne pourront être dépensées en 2020-2021 afin de conserver les montants pour les organismes titulaires
5. Aménagement, urbanisme et cours d'eau
 - 5.1 Élaboration d'un plan d'urgence pour faire face à de possibles crues des eaux lors de la fonte des neiges au printemps 2020
6. Correspondance
 - 6.1 Offre de partenariat et de service du Centre d'archives du Témiscouata pour la numérisation de plans
7. Divers
 - 7.1 Demande de financement du groupe « Sauvons l'Héritage »
 - 7.2 Parutions dans le journal Info Dimanche
 - 7.3 Application de Saint-Clément
 - 7.4 Regroupement des séances du C. A. et du Conseil en contexte de pandémie
8. Prochain Conseil le mercredi 22 avril 2020 à 19 h par conférence vidéo
9. Levée de la séance

ADOPTÉE

2020-04-08-2.1

2.1 Présentation du député M. Maxime Blanchette-Joncas

M. Maxime Blanchette-Joncas présente les différentes mesures fédérales qui ont été mises en place pour aider les entreprises et les individus dans le contexte de la pandémie qui sévit actuellement.

2020-04-08-3

3. ADMINISTRATION

2020-04-08-3.1

3.1 Résolution pour joindre le regroupement « Solution UMQ » en cours de contrat pour les régions du Lac St-Jean, du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et de la Côte-Nord en assurances collectives

CONSIDÉRANT QUE conformément à la Loi sur les cités et villes et du Code municipal la MRC des Basques et en conformité avec la Solution UMQ, ce conseil souhaite autoriser la municipalité à joindre un regroupement d'achats de produits d'assurance collective de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) aux meilleures conditions possibles;

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'appel d'offres public, Mallette Actuaire inc. s'est déjà vu octroyer le contrat pour les services de consultant indépendant par l'UMQ en application de la Solution UMQ;

CONSIDÉRANT QUE la rémunération prévue au contrat – Solution UMQ - à octroyer est de 0,65 % au consultant Mallette actuaire inc., et les frais de gestion prévus pour l'UMQ sont de 1,15 %;

CONSIDÉRANT QU'advenant que la MRC des Basques joigne un regroupement de l'UMQ, le consultant s'est engagé et doit respecter les mêmes termes et modalités reliés au mandat qu'il a obtenu de l'UMQ;

CONSIDÉRANT QUE La MRC des Basques souhaite maintenant confirmer son adhésion à la solution des regroupements de l'UMQ;

Par conséquent,
Sur une proposition de M. Jean-Marie Dugas,
Il est unanimement résolu :

Que le préambule fait partie intégrante des présentes comme si réitéré au long;

Que le Comité administratif de la MRC des Basques déclare d'abord qu'il n'a pas donné d'autre mandat à aucun autre consultant en semblable matière pour toute période pouvant correspondre en tout ou en partie à celle pour laquelle la MRC des Basques souhaite maintenant obtenir de l'assurance collective par l'entremise du programme de l'UMQ;

Qu'en conséquence de ce qui est mentionné plus haut, le Comité administratif autorise l'octroi ou le transfert du mandat de conseiller en assurance collective à Mallette actuaire inc., dans le cadre et aux conditions de la Solution UMQ, à compter du 1^{er} mai 2020 jusqu'au 31 mars 2023, applicable au contrat du Regroupement passé auprès de l'assureur SSQ Groupe financier. Ledit transfert confirmant, le cas échéant, la fin de tout contrat ou mandat antérieur avec un courtier ou consultant en la matière;

Que le Comité administratif confirme aussi par les présentes son adhésion à la Solution UMQ en matière d'assurance collective à compter du 1^{er} mai 2020 jusqu'au 31 mars 2023, applicable au contrat du Regroupement de Lac St-Jean, Bas St-Laurent, Gaspésie, Côte-Nord passé auprès de l'assureur SSQ Groupe financier, suivant l'appel d'offres public no UMQ 001-2018-2023;

Que l'adhésion au regroupement - solution UMQ - sera alors d'une durée maximale de cinq (5) ans;

Que le Comité administratif de la MRC des Basques mandate l'UMQ, pour agir à titre de mandataire pour la représenter au contrat d'assurance collective pour l'accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;

QUE le Comité administratif de la MRC des Basques s'engage à payer à l'UMQ, le cas échéant, des frais de gestion de 1,15 % des primes totales versées par la MRC des Basques durant le terme de son adhésion au contrat et une rémunération de 0,65 % des primes totales versées par la municipalité au consultant Mallette actuaire Inc.;

Que le Comité administratif de la MRC des Basques s'engage à respecter les termes et conditions du contrat intervenu avec l'assureur en application des présentes au sein du regroupement auquel la MRC des Basques se joint.

ADOPTÉE

2020-04-08-3.2

3.2 Résolution pour autoriser le préfet et le directeur général à signer l'entente à intervenir entre le ministère des Transports du Québec et la Compagnie de navigation des Basques suite à l'annonce du ministre de participer au financement des travaux de l'Héritage 1

Un vote est demandé à savoir si les maires sont en accord avec cette résolution :

Résultats :	Voix :	Pour = 10	Contre = 1
	Population :	Pour = 95,05 %	Contre = 4,95 %

CONSIDÉRANT l'offre du ministre des Transports de financer les travaux du traversier l'Héritage 1 jusqu'à la valeur de la soumission de 4,9 M\$;

CONSIDÉRANT l'offre de la MRC des Basques de s'assurer de la responsabilité de trouver le financement d'un dépassement de coûts jusqu'à concurrence d'un million de dollars;

CONSIDÉRANT la demande du ministre que la MRC soit signataire de l'entente à intervenir avec la Compagnie de navigation des Basques pour le financement du navire;

Par conséquent,
Sur une proposition de M. Louis-Philippe Sirois,
Il est majoritairement résolu :

Que le Comité administratif de la MRC des Basques autorise le préfet, M. Bertin Denis, et le directeur général, M. Claude Dahl, à signer, pour et au nom de la MRC des Basques, ladite entente.

ADOPTÉE

2020-04-08-3.3

3.3 Informations suite à la COVID-19

Chacun des employés de la MRC des Basques fait du télétravail depuis quelques semaines. Ils ont tous leurs outils de travail et ont accès à leurs dossiers à distance. Les appels leur sont transférés directement dans leur boîte courriel, ce qui leur permet d'être en lien direct avec la population.

2020-04-08-3.4

3.4 Nomination d'un signataire pour la modification de l'entente concernant la gestion des programmes d'amélioration de l'habitat et d'accessibilité afin d'introduire le programme Petits établissements accessibles

CONSIDÉRANT QUE l'entente concernant la gestion des programmes d'amélioration de l'habitat et d'accessibilité a été modifiée;

CONSIDÉRANT QUE cette entente tient compte du programme Petits établissements accessibles (PEA);

CONSIDÉRANT QU'elle permettra de mettre en œuvre sur le territoire de la MRC des Basques ce nouveau programme qui soutiendra financièrement la réalisation de travaux de rénovation de petits établissements pour les rendre plus accessibles aux personnes handicapées ou à mobilité réduite;

Par conséquent,
Sur une proposition de M. Roger Martin,
Il est unanimement résolu :

Que le Comité administratif de la MRC des Basques autorise le directeur général, M. Claude Dahl, à signer, pour et au nom de la MRC des Basques, ladite entente.

ADOPTÉE

2020-04-08-3.5

3.5 Nomination de M. Gilles Côté en tant que responsable de la livraison des programmes SHQ pour la MRC des Basques

Sur une proposition de M. Éric Blanchard,
Il est unanimement résolu :

Que le Comité administratif de la MRC des Basques nomme M. Gilles Côté en tant que responsable de la livraison des programmes SHQ pour le territoire de la MRC des Basques.

ADOPTÉE

2020-04-08-3.6

3.6 Convention d'aide financière – Alliance Annexe COVID-19

CONSIDÉRANT QUE le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, les huit MRC du Bas-Saint-Laurent et le Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent ont signé en décembre 2018 l'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité 2017-2023;

CONSIDÉRANT QUE le Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent a été identifié comme fiduciaire régional de cette entente;

CONSIDÉRANT QUE le Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent a déposé un Plan de travail régional au Fonds québécois d'initiatives sociales en mars 2019 invitant les MRC bas-laurentiennes à être fiduciaire de l'Alliance pour la solidarité locale associée à chacun de leurs territoires;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Basques a accepté d'être fiduciaire local de l'Alliance pour la solidarité de son territoire par voie de résolution;

CONSIDÉRANT QUE la pandémie de la COVID-19 et les mesures de distanciation sociale imposées par le gouvernement du Québec font en sorte qu'il est impossible de maintenir les concertations liées à l'avancement de l'Alliance pour la solidarité sous leurs formes actuelles et de déposer des planifications concertées au 1^{er} mai 2020;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs répercussions de la pandémie de la COVID-19 et des mesures de distanciation sociale se font sentir sur l'ensemble de la population, notamment chez les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale;

CONSIDÉRANT QUE des cellules MRCennes de réponse aux besoins essentiels accolées aux mesures de sécurité civile se mettent graduellement en place;

CONSIDÉRANT QUE de nouveaux besoins prioritaires sont identifiés par les milieux et que le Fonds québécois d'initiatives sociales peut devenir un levier complémentaire pour répondre à certains de ceux-ci;

CONSIDÉRANT QUE l'équipe de l'Alliance pour la solidarité est en mesure de soutenir les milieux selon les besoins identifiés;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration du Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent a bonifié le plan de travail de l'Alliance pour la solidarité au Bas-Saint-Laurent 2017-2023 adopté le 29 mars 2019 en adoptant l'Annexe COVID-19 le 31 mars 2020;

Par conséquent,
Sur une proposition de M. Jean-Marie Dugas,
Il est unanimement résolu :

Que le Comité administratif de la MRC des Basques autorise le préfet, M. Bertin Denis, et le directeur général, M. Claude Dahl, à signer, pour et au nom de la MRC des Basques, ladite entente.

ADOPTÉE

2020-04-08-3.7

3.7 Résolution pour autoriser le préfet et le directeur général à signer l'entente pour le programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (FLI)

CONSIDÉRANT QUE le programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises qui vise à soutenir, pour une période limitée, les entreprises admissibles qui éprouvent des difficultés financières en raison de la COVID-19 et qui ont besoin de liquidités d'un montant inférieur à 50 000 \$;

Par conséquent,
Sur une proposition de M. Jean-Pierre Rioux,
Il est unanimement résolu :

Que le Comité administratif de la MRC des Basques autorise le préfet, M. Bertin Denis, et le directeur général, M. Claude Dahl, à signer, pour et au nom de la MRC des Basques, ladite entente.

ADOPTÉE

- 2020-04-08-4 **4. DÉVELOPPEMENT LOCAL**
- 2020-04-08-4.1 **4.1 Information sur le support aux organismes communautaires pour la période de la COVID-19**
- Un regroupement des organismes communautaires s'est formé afin de venir en aide à la population bénéficiant des services offerts par ces organismes et encore plus en contexte de pandémie. L'aide communautaire doit être structurée en ces temps plus difficiles. Le comité ainsi formé se nomme Cellule des Basques.
- 2020-04-08-4.2 **4.2 Information pour la gestion des subventions du FSPS qui ne pourront être dépensées en 2020-2021 afin de conserver les montants pour les organismes titulaires**
- Certains projets qui ont été adoptés dans le cadre du FSPS lors de la séance du Conseil de la MRC du 18 mars 2020 ne pourront se réaliser en contexte de COVID-19. Il y a une ouverture de prolongation et les sommes seront donc réservées. On propose également de transférer possiblement des sommes pour aider éventuellement des entreprises dans le besoin, et ce, afin d'empêcher des fermetures ou d'autres effets collatéraux.
- 2020-04-08-5 **5. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET COURS D'EAU**
- 2020-04-08-5.1 **5.1 Élaboration d'un plan d'urgence pour faire face à de possibles crues des eaux lors de la fonte des neiges au printemps 2020**
- En temps de pandémie, toutes les salles communautaires, municipales, etc. ont été réservées pour pallier à d'éventuelles demandes d'hébergement de personnes atteintes par le virus. Dans l'éventualité d'évacuation de résidences suite à la crue des eaux lors de la fonte des neiges printanières, le territoire doit mettre à la disposition de la population tous les hébergements possibles, ceci étant une exigence du ministère de la Sécurité publique. M. Charles Tremblay travaille actuellement sur ce dossier.
- 2020-04-08-6 **6. CORRESPONDANCE**
- 2020-04-08-6.1 **6.1 Offre de partenariat et de service du Centre d'archives du Témiscouata pour la numérisation de plans**
- Ce sujet est reporté à une séance subséquente.
- 2020-04-08-7 **7. DIVERS**
- 2020-04-08-7.1 **7.1 Demande de financement du groupe « Sauvons l'Héritage »**
- Le groupe « Sauvons l'Héritage » a fait une demande d'aide financière afin de défrayer des dépenses liées aux activités de mobilisation pour sauver la traverse. Une vérification sera effectuée et le sujet sera discuté à nouveau à une séance ultérieure.
- 2020-04-08-7.2 **7.2 Parutions dans le journal Info Dimanche**
- CONSIDÉRANT QU'**en situation de pandémie, le journal Info Dimanche obtient peu de demandes publicitaires de la part des entreprises et des commerces de la région;
- CONSIDÉRANT QUE** le Conseil de la MRC des Basques a procédé à l'achat d'une page publicitaire, et ce, pour quatre semaines afin d'informer la population sur les services municipaux en contexte de pandémie lors de la séance du 18 mars dernier;

Par conséquent,
Sur une proposition de M. Jean-Marie Dugas,
Il est unanimement résolu :

Que le Comité administratif de la MRC des Basques accepte de renouveler l'achat d'une page publicitaire supplémentaire, et ce, pour quatre semaines afin d'informer la population sur les services municipaux en contexte de pandémie.

ADOPTÉE

2020-04-08-7.3

7.3 Application de Saint-Clément

M. Éric Blanchard présente une application qui est intéressante pour transmettre des informations municipales importantes aux citoyens ainsi que des messages d'urgence par notification. Le sujet sera rediscuté avec les directeurs généraux de chacune des municipalités.

2020-04-08-7.4

7.4 Regroupement des séances du C. A. et du Conseil en contexte de pandémie

M. Jean-Marie Dugas propose qu'en cas de pandémie, les séances du C. A. et du Conseil pourraient être regroupées pour n'en faire qu'une seule par mois.

Un vote est demandé à savoir si les maires sont en accord avec cette proposition :

Résultats :	Voix :	Pour = 1	Contre = 10
	Population :	Pour = 12,17 %	Contre = 87,83 %

Suite aux résultats obtenus, cette proposition est majoritairement rejetée.

2020-04-08-8

8. PROCHAIN CONSEIL, LE MERCREDI 22 AVRIL 2020 À 19 H PAR CONFÉRENCE VIDÉO

La prochaine séance du Conseil de la MRC des Basques aura lieu le mercredi 22 avril 2020 à 19 h par conférence vidéo.

2020-04-08-9

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Alain Bélanger de lever la séance à 20 h 55.

ADOPTÉE

BERTIN DENIS, PRÉFET

CLAUDE DAHL, DG /SEC.-TRÉS.

¹ Par la présente signature, j'entérine toutes les résolutions de ce procès-verbal comme si elles étaient toutes signées.